



Ecole Saint Jean-Baptiste
rue du Couvent 10
1390 Nethen

Estimation des frais scolaires demandés aux parents pour l'année 2024/2025 (1)

date du document : vendredi 22/08/2024

Libellés	Classes maternelles					Classes primaires	
	Accueil/M1	2ème mat.	3ème mat.	1ère et 2ème prim.	3ème prim.	4ème prim.	5ème et 6ème prim.
A) FRAIS SCOLAIRES OBLIGATOIRES (2 et 4) (tarifs annuels)							
Animations (artistiques, éducatives, musicales, scientifiques, ...)				30.00 €	30.00 €	30.00 €	30.00 €
Activités culturelles Spectacles et théâtres				20.00 €	20.00 €	20.00 €	20.00 €
Activités sportives				60.00 €	60.00 €	60.00 €	60.00 €
Totaux	53.18 €	53.18 €	53.18 €	110.00 €	110.00 €	110.00 €	110.00 €
					0.00 €		
Classe de dépassement ¹ et ² : 1 année sur 2	120€ (1X sur les 3 ans)			180.00 €	220.00 €	220.00 €	220.00 €
ou			(3 jours)	(3 jours)	(4 jours)	(4 jours)	(4 jours)
Sorties et visites ² et ⁴ : 1 année sur 2				50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €
B) LES FRAIS SCOLAIRES FACULTATIFS AUXQUELS VOUS COMPTEZ SOUSCRIRE (tarifs annuels)							
Procure	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	30.00 €	30.00 €
Achat groupé de cahiers d'exercices ⁽³⁾				60.00 €	60.00 €	60.00 €	60.00 €
Abonnement à une revue ⁽³⁾ JDE							40.00 €
C) LES SERVICES PROPOSES PAR L'ECOLE							
Accueil du temps de midi 1er trim : 25€/2e et 3e trim : 20 €	65.00 €	65.00 €	65.00 €	65.00 €	65.00 €	65.00 €	65.00 €
Potages (par unité)	0.75 €	0.75 €	0.75 €	0.75 €	0.75 €	0.75 €	0.75 €
Repas chauds (par unité)	4.90 €	4.90 €	4.90 €	5.50 €	5.50 €	5.50 €	5.50 €
Gardereries matin (5) de 7h à 7h45 : 6€=1/ 9€=2 / 12€= 3 et + // de 7h15 à 7h45 : 4€=1 / 6€=2 / 8€= 3 et + // de 7h30 à 7h45 : 2€=1 / 3€=2 / 4€=3 et +							
Gardereries soir (par 1/2 heure)	1.40 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €
Etudes du soir (ma/je) (6) (par heure)				la 1/2h : 1,50€	3.00 €	3.00 €	3.00 €

- Remarques :**
- 1) L'ensemble des frais proposés par l'école ont fait l'objet d'une réflexion par le Conseil de participation de l'école qui a marqué son accord sur l'ensemble des frais à partir de l'année 2024/2025.
 - 2) En cas d'absence à une activité, la part du transport lié à l'excursion pourrait rester comptée.
 - 3) A propos des frais scolaires facultatifs (cahiers d'exercices, revues), un exemplaire sera mis à disposition au bureau pour les enfants qui ne les auront pas achetés. Ils vous sont vendus au coût réel et vous bénéficiez de nos réductions.
 - 4) Dans notre école, pour mettre en œuvre le mécanisme de solidarité proposé dans la circulaire du 29 août 2013, le conseil de participation et le Pouvoir organisateur ont opté pour une augmentation de 0,10€ du coût réel des activités.
 - 5) 1, 2 ou 3 = enfant(s)
 - 6) Nous avons l'intention de poursuivre une étude surveillée les mardis et jeudis, à condition de trouver du personnel régulier et de qualité et qu'il y ait un nombre minimum d'enfants.
 - 7) Les factures impayées des années précédentes seront reportées jusqu'à paiement.